

Madame le Maire,

Rappelle à l'Assemblée qu'il était prévu la réalisation d'aménagement d'une salle polyvalente et sportive appelée « salle des archers »

Cette salle est mise à disposition gratuitement de l'association de Tir à l'Arc.

Le coût de ces aménagements est estimé à la somme de 5 979,36 € HT. Le plan de financement s'établit comme suit :

<i>Coût du projet</i>	<i>5 979,36 €</i>
<i>Subvention Conseil Général (50 %)</i>	<i>2 989,68 €</i>
<i>Subvention Conseil Régional (30 %)</i>	<i>1 793,81 €</i>
<i>Autofinancement communal (dont 1 171,95 € de TVA)</i>	<i>2 367,82 €</i>

La Ville demande la prise en compte de ce projet dans le cadre d'attribution des subventions départementales.

Demande l'avis de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal,

Oùï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Sollicite l'aide financière du Conseil Général en vue de procéder à la réfection de la Salle des Archers.